



## INTERVENTION 13EME CONGRES FO CADRE

Je vous apporte le salut fraternel de la Fédération Nationale de l'Action Sociale.

Oui comme le dit Éric dans l'introduction de son rapport d'activité, rapport que nous voterons comme le rapport de trésorerie, « l'action syndicale est plus que nécessaire pour attendre et répondre aux attentes et préoccupations professionnelles des cadres. C'est pourquoi nous devons agir pour répondre à leur préoccupations en revendications concrètes, être à leur écoute pour que leur spécificité soit reconnus et ne les excluent pas des garanties collectives auxquels ils ont droit. »

C'est ce qu'on fait nos camarades des Apprentis d'Auteuil et plus particulièrement leur DS, Daniel Laurent, présent dans notre délégation à ce congrès. Ils ont mis un accent particulier sur la sensibilisation des cadres à Apprentis Auteuil afin de leur donner envie de rejoindre notre organisation syndicale.

**Pour se faire ils ont** rencontré la section fédérale des cadres FO à plusieurs reprises afin de mieux comprendre les spécificités et les besoins des cadres dans leur métier au quotidien.

Lors de la préparation des élections, ils ont créé un tract spécifique pour les salariés cadre lors des élections professionnelles. Ils ont pu ainsi présenter des salariés cadre aux dernières élections. Plusieurs réunions ont été organisées à leurs intentions pour porter le message Force Ouvrière. En œuvrant, en toute liberté et en toute indépendance à une meilleure défense des intérêts individuels et collectifs des Cadres, des salariés cadre ont fait le choix de rejoindre

cette syndicat et dans toute leur composante : cadre éducatif, psychanalyste, chargé de projet, directeur, enseignant.

Et dans le cadre des négociations des Accords GPEC-FORMATION, en cours et que FO a porté, nos camarades sont dans l'attente de pouvoir poser le diagnostic sur les métiers de management pour mettre en place des actions de formation spécifique aux cadres. Trois cadres FO font partie d'un groupe de travail sur les métiers de management où nous sommes majoritaires.

Nous ne pouvons que nous satisfaire de ce travail de développement de notre organisation dans une association nationale d'une telle importance et plus particulièrement dans le collège cadre.

Surtout dans un contexte général, que nous caractérisons comme fédération d'« austéritaire » et qui voit la réalité du travail des cadres de moins en moins considérés dans un secteur social et médico-social privé mais non lucratif ou le glissement des tâches aboutit de plus en plus à ce que des salariés non cadre exercent aujourd'hui des fonctions d'encadrements mais bien entendu sans le salaire et le statut correspondant. Cela va même plus loin puisque dans le cadre de la casse de nos diplômes d'Etat que nous combattons, diplômes encore reconnus dans nos conventions collectives, dont nous demandons la reconnaissance dans notre secteur non couvert par des conventions collectives au nom de la nécessaire baisse du coût du travail, on nous prépare un diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé polyvalent qui contiendra des fonctions d'encadrement mais bien entendu sans la reconnaissance salariale et statutaire.

Et puis je dirais pour ma part moi qui suis éducateur spécialisé de formation, je n'ai pas été formé pour cela. Mon métier ce n'est pas l'encadrement. Et nous restons attachés pour notre secteur, social et

médico-social privé à but non lucratif à la promotion sociale qui passe par l'existence de fonction d'encadrement spécifique et bien défini avec les diplômes d'Etat correspondant.

Quoi qu'on en pense, et c'est une réalité, les cadres de notre secteur font aussi partie de ceux qui subissent les conséquences directs de cette austérité budgétaire qui touche de plein fouet notre secteur privé mais à financement public. Ils font parties des emplois qui sont menacés dans le cadre des fusions/absorptions, des restructurations, des conséquences des appels à projet qui mettent en concurrence nos associations et de la marchandisation de notre secteur par la mise en place du « Contrat à Impact Social ». Ce nouveau contrat qui comme l'a écrit dernièrement Christophe ITIER, ce Macron du Nord, soutien du président de la république et qui veut étendre le partenariat public-privé sur l'activité historique de la protection de l'Enfance, il faut et je le site « trouver un chemin de crête entre intérêt commercial et intérêt général » ; « l'idée, à travers les titres à impact social, c'est de recruter une équipe commando de travailleurs sociaux pluridisciplinaires » pour faire des économies sur 3 ans de « 4 à 6 millions d'euros » grâce à une « partenariat gagnant-gagnant » entre « des investisseurs qui auront un taux de retour sur investissement de 6% » et « une collectivité qui va faire des économies substantielles », tout en évitant et là je rajouterais bien entendu mon coco « le drame humain qu'est la séparation ».

Dans cette disparition annoncé de notre secteur « non lucratif » au nom de cette politique financière soit disant indépassable, pourtant **« socialement dégradante, économiquement inefficace et démocratiquement dangereuse »**, chacun comprendra que l'on soit non cadre mais aussi cadre, que en plus de effets sur l'emploi, les

effets sur les conditions de travail déjà dégradés seront catastrophiques.

Oui l'urgence, l'intensification du travail « impose de mauvaises façon de travailler et compromet la santé du salarié ainsi que son travail à venir. »

Les cadres ne sont déjà plus à l'abri et les seront encore moins demain dans ce contexte.

Oui comme le rappelle Éric, « l'aménagement du temps de travail n'est pas une banale affaire de jours de RTT mais bien une donnée essentielle de la relation à l'emploi des cadres pour que l'investissement professionnel ne soit plus synonyme de servitude et de souffrance. »

Et si nous restons opposés au forfait jour, nous pouvons comprendre les utilisations pour des salariés dont l'autonomie est avérée, et nous sommes aussi d'accord pour considérer que ce dispositif, qui ne peut dès lors ne s'adresser qu'à une minorité, doit être encadré en terme d'amplitude journalière, de nombre de jours travaillés et garantir un repos suffisant.

Et je terminerai mon intervention en indiquant que nous soutenons pleinement la résistance et le combat qui a été mené en défense de l'AGIRC, contre la fusion AGIRC ARCO. Oui « très loin d'un accord équilibré, véritable marché de dupes, l'accord du 30 octobre 2015 est avant tout une mesure politique pour repousser l'âge de la retraite et entérine un changement structurel des régimes de retraites complémentaires ». La fusion AGIRC-ARCO ne règlera rien car avec deux déficits on ne fait pas un excédent. Et nous sommes d'accord sur l'idée défendue par FO Cadre que cette fusion comporte bien des risques qu'en à l'avenir du statut cadre.

C'est pourquoi, nous ne pouvons qu'être fier de porter haut et fort nos couleurs et partout où nous souhaitons nous développer nous devons les montrer, même lorsque nous envisageons de nous implanter à la « Défense » ou ailleurs.

Surtout dans cette période où notre organisation parce qu'elle est libre et indépendante reste une cible que l'on va chercher à « dégager », comme la loi sur la représentativité continue de tenter de le faire.

Nous ne pouvons que nous féliciter de ces combats menés et que nous continuerons de mener en toute cohérence surtout lorsque nous comprenons ce que contient le « **Programme de travail pour rénover notre modèle social** » présenté par le gouvernement Macron.

Ce « programme » s'inscrit déjà dans la continuité de la loi Travail, mise en œuvre de façon anti-démocratique par l'utilisation répétée du 49.3, et que nous avons combattue. A cette fin, outre le passage sans discussion au Parlement envisagé par voie d'ordonnances, la méthode est révélatrice : « *La rénovation de notre modèle social ne pourra se faire qu'en étroite concertation avec les organisations syndicales et patronales* ». Autrement dit, c'est la volonté énoncée d'associer les organisations syndicales aux politiques d'austérité, la marche au corporatisme que nous combattons.

Et ce « programme de travail » contient des mesures graves :

« *Redonner de façon immédiate et visible du pouvoir d'achat aux salariés, par la suppression des cotisations salariales sur l'assurance maladie et l'assurance chômage, financée par un transfert sur la cotisation sociale généralisée et effective dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018.* » Sous prétexte d'augmenter artificiellement le salaire net des salariés, il s'agit d'organiser le détournement de notre salaire différé, et de reprendre de l'autre main ce « gain de pouvoir d'achat » par l'impôt.

*« L'entreprise est le lieu où la création de la norme sociale permet de répondre de manière pertinente aux besoins spécifiques des salariés ».* C'est ici le principe de l'inversion de la hiérarchie des normes qui est confirmé et amplifié. Il s'agit d'exonérer les employeurs des dispositions contraignantes des conventions collectives, qui constituent les seuls remparts à la déréglementation et sont seules garantes d'égalité de traitement des salariés d'un même secteur professionnel.

Et sur ces questions notre mandat est clair nous devons parce que l'actualité nous l'impose rappeler dans notre résolution nos revendications : l'abrogation de la loi travail, notre opposition à toutes formes d'exonérations de cotisation de Sécurité Sociale et à la fiscalisation qui mettent en cause le salaire différé et l'ensemble de la protection sociale collective et notre profond attachement à la liberté et à l'indépendance qui sont à la base de toutes les actions revendicatives de FO dans la négociation comme dans l'action.

Je vous remercie camarade

Vive la confédération générale du travail FORCE OUVRIERE  
Vive FO CADRES

Chambéry, le 8 juin 2017

FNAS FO - 7 PASSAGE TENAILLE 75 014 PARIS – TEL : 01 40 52 85 80 - FAX : 01 40 52 85 79 MAIL : [lafnas@fnasfo.fr](mailto:lafnas@fnasfo.fr)

**<https://www.fnasfo.fr/>**